

Nîmes, le 12 janvier 2018

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et messieurs les personnels
enseignants du premier degré

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale

DRH
Affaire suivie par
Françoise BRISSAC
Téléphone
04 66 62 86 15
Télécopie
04 66 67 57 41
Courriel
francoise.brissac
@ac-montpellier.fr

DSDEN du Gard
58, rue Rouget de Lisle
30031 NIMES cedex 1

OBJET : Appel à candidatures CP en REP et REP+ / CE1 en REP+
Recrutement sur postes à exigence particulière - Rentrée 2018

PJ : Fiche de candidature pour le recrutement sur les dispositifs dédoublés

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il a été décidé de procéder à un recrutement spécifique s'agissant des postes du dispositif « Classe dédoublée » en REP ou REP+ (CP ou CE1).

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat d'une compétence ou d'une expérience particulière.

La présente circulaire a pour objectif de présenter la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur ce type de poste :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature jointe en annexe, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- transmettent ce dossier à leur circonscription par courriel avant le 29 janvier 2018, délai de rigueur.
- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur, du mercredi 28 mars au jeudi 5 avril 2018.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront du 8 au 13 février 2018.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable à l'inscription valable 3 ans dans un vivier dont le fonctionnement peut être comparé à celui d'une liste d'aptitude. Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement en fonction de leur barème.

Cas particuliers :

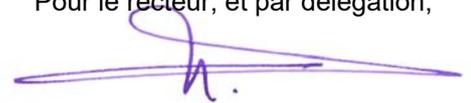
Les candidats exerçant en 2017-18 en dispositif dédoublé et qui souhaitent être maintenus sur les mêmes fonctions doivent obligatoirement en faire la demande selon la procédure indiquée. Ceux qui auront obtenu un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription seront dispensés d'entretien et inscrits pour 3 ans dans le vivier. Dans le cas contraire, les candidats seront convoqués aux entretiens.

Les personnels exerçant en 2017-2018 avec des élèves de CP en REP (y compris sur un support de « Plus de maîtres que de classe ») et/ou de CP/CE1 en REP+ (au-delà du dispositif actuel des «CP dédoublés » en REP+) pourront également être dispensés d'entretien, sous réserve d'un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription d'exercice.

Le recrutement privilégiera les personnels titulaires ayant une expérience reconnue en CP-CE1. Les professeurs d'école titulaires « première année» (T1) à la rentrée de septembre 2018, ne peuvent postuler sur ce type de dispositif.

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Pour le recteur, et par délégation,



Laurent NOE

ANNEXE

**FICHE DE CANDIDATURE SUR POSTE À
EXIGENCE PARTICULIÈRE (PEP),
DISPOSITIF DÉDOUBLÉ CP OU CE1**

à transmettre à la DRH, (corinne.serviere@ac-montpellier.fr)
par la voie hiérarchique, pour le 29 janvier 2018 délai impératif

Nom – Prénom :

Date de naissance :.....

Adresse personnelle :.....

..... N° de téléphone :

Mail :

Affectation(s) durant les 3 dernières années scolaires :

.....
.....
.....

Titres :.....

Diplômes :.....

JOINDRE UNE LETTRE DE MOTIVATION ET UN CV.

AVIS MOTIVÉ DE L'IEN DE CIRCONSCRIPTION :

.....
.....
.....
.....
.....